

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY
Séance du MARDI 05 AOÛT 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne, Messieurs BRUN Vincent, CHABERT Nicolas, DECATOR Mathieu, GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, Philippe POIRSON,

Était excusé : M. FOURMY Samuel

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. CHABERT Nicolas a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Sou des Ecoles – Attribution de subvention pour l'année scolaire 2025

Une subvention est versée chaque année pour le Sou des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention de 1 000.00 € (mille euros) au Sou des Ecoles, pour l'année scolaire 2024-2025.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du BP 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

 Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 06/08/2025
Après affichage et publication du : 06/08/2025
Le Maire,
Marc GRIMAND

